



Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

S/22044  
3 janvier 1991  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ARABE

---

LETRE DATEE DU 2 JANVIER 1991. ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL  
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU KOWEIT AUPRES DE L'ORGANISATION  
DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration du Ministre koweïtien des affaires du Conseil des ministres concernant les initiatives internationales qui visent à mettre un terme à l'occupation criminelle du Koweït par l'Iraq.

Je vous serais obligé de bien faire vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent

(Signé) Mohammad A. ABULHASAN

ANNEXE

Déclaration faite par le Ministre koweïtien des affaires  
du Conseil des ministres le 2 janvier 1991

Le Koweït suit avec attention les efforts internationaux qui visent à mettre un terme à l'occupation criminelle du Koweït par l'Iraq et, en particulier, ceux de la Communauté économique européenne, dont le Président, qui est actuellement le Ministre des affaires étrangères du Luxembourg, s'est rendu à plusieurs reprises en Iraq pour réaffirmer la position de la Communauté concernant la question de l'occupation du Koweït.

Fermement convaincu que la Communauté économique européenne représente toujours une force influente capable de contraindre le régime iraquien agresseur à se soumettre à la volonté internationale, le Koweït tient, dans cette situation délicate, à insister sur les points suivants :

1. Pour mettre fin à la grave situation dans laquelle l'occupation perfide de l'Etat du Koweït par l'Iraq a plongé la région, il n'existe pas d'autre solution que de contraindre le régime iraquien à appliquer intégralement et sans condition l'ensemble des décisions du Conseil de sécurité pendant le délai fixé par le Conseil dans sa résolution 678.
2. Le Koweït croit que l'initiative de la Communauté économique européenne, qui a ainsi réaffirmé sa position unanime et sa volonté d'appliquer pleinement l'ensemble des résolutions du Conseil de sécurité, contribuera à renforcer le front international face au régime iraquien agresseur en vue de le contraindre à se soumettre aux résolutions du Conseil relatives à l'occupation du territoire de l'Etat du Koweït.
3. L'Etat du Koweït, qui apprécie tout effort international déployé en vue d'appliquer les résolutions du Conseil de sécurité, réaffirme que le régime iraquien cherche à exploiter toute intervention, même si elle est dictée par des bonnes intentions, en vue de réaliser son dessein, qui est de briser l'isolement international qui lui est imposé et de consacrer son occupation inique du Koweït en gagnant du temps et en prolongeant cette occupation en continuant à violer les résolutions du Conseil de sécurité. Il cherche ainsi à affaiblir la position de la communauté internationale, qui condamne obstinément l'occupation du Koweït par l'Iraq et qui a réaffirmé la nécessité de libérer le Koweït, conformément à la volonté internationale, et d'assurer le retrait sans conditions de l'Iraq de tout le territoire koweïtien et le rétablissement du Gouvernement légitime du Koweït sous la direction de Sa Majesté l'Emir du Koweït, le cheikh Jaber al-Ahmad al-Sabah.

Nous implorons Dieu pour qu'il nous apporte rapidement la victoire et libère le Koweït des affres de l'occupation.

-----